FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

PROCÉDURE DE SAISIE D'UNE LICENCE PASS SPORT

1

Le club créé son compte Asso.
ICI
https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsport_jecreemoncompteasso.pdf

2

Le pratiquant, lors de sa venue, communique au club le code* de son Pass'Sport (reçu par mail, sms ou courrier à partir du 15 juillet).

3

Le club vérifie la validité du code en le saisissant sur son compte Asso.
ICI
https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

* Code unique et valable une seule fois.

4

Le pratiquant paie le prix de sa licence, déduit de 50 € (réduction Pass'Sport). Le prix de la licence étant inférieur à 50 €, la différence peut servir au règlement de l'adhésion au club.

5

Une fois inscrit, le club saisit le **nouveau licencié Pass'Sport** (entre le 1er juin et le 31 décembre 2022) sur le compte Asso à l'aide du code vérifié.

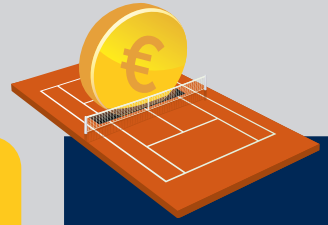

6

Le club se verra rembourser les 50 € (par licencié Pass'Sport) par l'État, une fois par mois, à partir de fin septembre.

TENNIS FÉDÉRATION FRANÇAISE

Les CR(DT)OS sont les interlocuteurs du club au quotidien sur ce dispositif.
TROUVEZ VOTRE CONTACT
https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8532-passsport-mode-demploi-pour-les-clubs-.html